



TAXE D'APPRENTISSAGE 2011

SOUHAITS D'AFFECTATION

N° Siren ou Siret

N° Adhérent

 E

clé

Ce document est à retourner avec votre bordereau dans la mesure où vous souhaitez affecter toute ou partie de votre taxe d'apprentissage à des établissements de votre choix.

■ Assurez-vous auprès des établissements mentionnés qu'ils sont bien habilités à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ; si oui dans quelle(s) catégorie(s) et quel est leur code UAI. Les habilitations sont définies chaque année par arrêté préfectoral.

■ Les coordonnées des établissements bénéficiaires doivent être dûment renseignées (dénomination complète, adresse complète, code postal, Ville, téléphone, n° SIRET, habilitations 2011, code UAI). Précisez, en particulier pour les universités, le destinataire exact du versement (service, département,...) qui n'est pas systématiquement l'établissement où est dispensée la formation.

■ Indiquez le pourcentage à affecter à chacun des établissements.

■ Vos choix d'affectation seront respectés dans la mesure des habilitations de l'établissement mentionné.

Cachet de l'entreprise

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

SAISIR EN CAPITALES D'IMPRIMERIE

Nom établissement Adresse complète Code postal Ville Tel Code UAI N° Siret Choix d'affectation : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C
**% DES FONDS
DISPONIBLES À
AFFECTER**
 %

**CADRE RÉSERVÉ
AU FAFSEA**

Nom établissement Adresse complète Code postal Ville Tel Code UAI N° Siret Choix d'affectation : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C
 %

Nom établissement Adresse complète Code postal Ville Tel Code UAI N° Siret Choix d'affectation : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C
 %

Nom établissement Adresse complète Code postal Ville Tel Code UAI N° Siret Choix d'affectation : Quota Catégorie A Catégorie B Catégorie C
 %